

# Programme visant les électroménagers et les équipements utilisés pour l'exploitation de subsistance

## Véhicules et équipements



LP&A  
Société Makivik  
Makivik Corporation

### Formulaire de demande

Formulaire à remplir pour les véhicules et les équipements utilisés pour l'exploitation de subsistance achetés chez un détaillant reconnu. Pour les qamutiiks, les traîneaux de charge de type Boggan et les tarières à glace, le programme local d'aide aux chasseurs est considéré comme étant un détaillant reconnu.

#### ➤ Renseignements sur le demandeur

Nom, prénom \_\_\_\_\_

C. P. \_\_\_\_\_ Village \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Date de naissance (AAAA/MM/JJ) \_\_\_\_\_

N° de bénéficiaire de la CBJNQ \_\_\_\_\_

#### ➤ Renseignements sur le véhicule ou l'équipement

Bateau  Canot de fret  Véhicule tout terrain  Remorque à motoneige  Qamutiik   
Remorque à bateau  Moteur hors-bord  Générateurs portables (3 000 watts et moins)  Boggan  Côte à côte   
Expédition de motoneige, hors-bord ou véhicule tout terrain pour les faire réparer  Motoneige  Tarière à glace

Marque (s'il y a lieu) \_\_\_\_\_

Modèle (s'il y a lieu) \_\_\_\_\_

NIV (s'il y a lieu) \_\_\_\_\_

Détaillant \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Date de l'achat (AAAA/MM/JJ) \_\_\_\_\_

#### ➤ Coordonnées du demandeur et signature

Nom \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone (jour) \_\_\_\_\_ Téléphone (soirée) \_\_\_\_\_

Je certifie que les renseignements que j'ai inscrits sur le présent formulaire sont complets et exacts.

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

➤ **Attestation de résidence** (La présente section doit être remplie par le maire ou le secrétaire-trésorier de votre village, ou encore, par le service des ressources humaines de votre employeur. Une fois remplie, la présente attestation de résidence est valide pendant un an pour toutes les mesures régionales de réduction du coût de la vie nécessitant une telle attestation.)

Par la présente, j'atteste que \_\_\_\_\_ réside au Nunavik depuis 12 mois consécutifs.

Nom \_\_\_\_\_ Titre \_\_\_\_\_ Village nordique  
ou employeur \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

**Nota :** Veuillez prévoir 30 jours pour le traitement de votre demande. Il faudra prévoir un délai plus long si le formulaire n'est pas dûment rempli ou s'il manque des pièces justificatives. **VEUILLEZ POSTER OU ENVOYER PAR COURRIEL LE PRÉSENT FORMULAIRE À L'ADRESSE QUI APPARAÎT AU VERSO.**

## Programme visant les électroménagers et les équipements

### utilisés pour l'exploitation de subsistance

Véhicules et équipements

## Directives

En raison du coût de la vie très élevé au Nunavik, l'Administration régionale Kativik (ARK), la Société Makivik et le gouvernement du Québec ont décidé d'aider les Nunavimmiuts. Le volet visant les véhicules et les équipements du Programme défraie une partie des coûts des véhicules et des équipements utilisés pour les activités de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette.

### ► Qui est admissible?

Toute personne qui est âgée d'au moins 18 ans en date du 1<sup>er</sup> janvier de l'année où le formulaire de demande est soumis, qui réside au Nunavik depuis au moins 12 mois consécutifs et qui est bénéficiaire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) est admissible au volet visant les véhicules et les équipements du Programme. Le nom du demandeur doit apparaître sur le reçu, la facture ou le contrat de l'article acheté.

### ► De combien de temps est-ce que je dispose pour faire parvenir ma demande?

Vous devez soumettre le présent formulaire au Service financier de l'ARK dans les 90 jours suivant la date de l'achat.

### ► Quels sont les articles admissibles?

- Bateau
- Remorque à bateau
- Expédition de motoneige, hors-bord ou véhicule tout terrain pour les faire réparer
- Motoneige
- Tarière à glace
- Générateur portable de 3000 watts ou moins
- Qamutiik
- Boggan
- Côte à côte

Les articles admissibles doivent avoir été achetés d'un vendeur reconnu.

### ► À combien s'élève la subvention?

Le volet visant les véhicules et les équipements du Programme couvre 40% des coûts pour chaque achat admissible jusqu'à concurrence de 1 150 \$ pour chaque achat admissible. Il n'y a pas de montant cumulatif maximal par année.

Les coûts liés à l'expédition au sud de motoneiges, de hors-bords et de véhicules tout terrain pour les faire réparer sont subventionnés jusqu'à concurrence de 1 000 \$ et ceux liés à leur réexpédition au nord sont aussi subventionnés jusqu'à concurrence de 1 000 \$. Les demandeurs admissibles peuvent demander une expédition aller-retour par année.

### ► Comment puis-je présenter une demande?

Le présent formulaire doit être dûment rempli et envoyé par la poste à l'ARK. Chaque formulaire doit être accompagné d'une copie des documents suivants :

- le reçu, la facture ou le contrat de l'article acheté;
- la facture d'expédition à votre communauté, dans le cas où l'article a été acheté à l'extérieur du Nunavik;
- une pièce d'identité valide, sur laquelle est indiquée votre date de naissance;
- votre carte de bénéficiaire de la CBJNQ délivrée par la Société Makivik.

### ► Attestation de résidence – employeurs admissibles

- Administration régionale Kativik
- Office municipal d'habitation Kativik
- Centre de santé (Tulattavik de l'Ungava ou Inuulitsivik)
- Fédération des coopératives du Nouveau-Québec
- Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik
- Société Makivik
- Mine Raglan
- Villages nordiques
- Corporations foncières
- Air Inuit
- First Air
- Commission scolaire Kativik
- Magasins Northern
- Newviq'vi/Tullik
- Hydro-Québec
- CIBC
- Bell
- Postes Canada
- Taqramiut Nipingat Inc.
- Auberge Kuujjuaq
- Nunavik Communications
- Centres de la petite enfance

Le présent programme peut être modifié ou annulé en tout temps.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service financier de l'ARK en composant le 1-877-964-2961.

## ► IMPORTANT !

Avant de poster le formulaire, assurez-vous de ce qui suit :

- Vous avez dûment rempli le formulaire de demande en prenant soin de le signer et d'y inscrire la date.
- Vous avez dûment fait remplir la section intitulée Attestation de résidence sur le formulaire de demande, au besoin. (Une fois remplie, l'attestation de résidence est valide pendant un an pour toutes les mesures régionales de réduction du coût de la vie.)
- Vous avez joint une copie du reçu, de la facture ou du contrat de l'article acheté.
- Vous avez joint une copie de la facture d'expédition (fret aérien ou transport maritime) à votre communauté, dans le cas où l'article a été acheté à l'extérieur du Nunavik.
- Vous avez joint une copie d'une pièce d'identité valide, sur laquelle est indiquée votre date de naissance (carte d'assurance maladie, permis de conduire ou autre).
- Vous avez joint une copie de votre carte de bénéficiaire de la CBJNQ.

**Veuillez poster le formulaire de demande à l'adresse suivante :**

Programme visant les électroménagers et les équipements  
utilisés pour l'exploitation de subsistance Service financier  
ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK  
C. P. 9, Kuujjuaq QC J0M 1C0

**OU**

**Envoyer par courriel le formulaire**  
et tous les documents pertinents à  
[col@krg.ca](mailto:col@krg.ca).